

REGLES DU STAGE EN ECOLE PRIMAIRE

L2 EM- UFRSTAPS Paris Nanterre/ DSDEN 92

Ce document est un pense-bête de tout ce qui vous a été transmis.

Se référer aux différents mails envoyés et notamment au document « livret d'accompagnement pour la mise en stage des étudiants L2 ».

TEMPS DE PRESENCE EN ECOLE :

Le temps de présence dans l'école correspond aux horaires d'ouverture de l'école sur la matinée.

Vous accompagnerez la classe et l'enseignant donc sur toute la matinée en classe et en EPS.

OBSERVATION/ INTERVENTION :

Tant que votre convention ne vous est pas retournée totalement signée (par la DSDEN, le service des stages de l'université, le référent universitaire et vous même) vous ne devez pas intervenir ni en EPS ni dans les autres matières. (Vous serez averti du retour de votre convention signée).

Vous serez donc uniquement observateur. Mais vous pouvez proposer votre séance d'EPS à l'enseignant qui l'animera.

Plus vite vous faites le nécessaire, plus vite vous pourrez intervenir.

FONCTIONNEMENT AVEC LE BINOME :

Des stagiaires sont seuls et d'autres sont en binômes.

En binôme : La situation à privilégier : chaque semaine l'un des deux intervient, l'autre observe son camarade à l'aide de grille d'observation.

Au début, si un étudiant du binôme a plus vite son retour de convention signée, seul ce dernier pourra intervenir.

Vous préparerez les séances ensemble.

RELATION AVEC LE MAÎTRE D'ACCUEIL /CHOIX DES APSA :

Une concertation avec l'enseignant est nécessaire afin de cadrer le projet d'activité durant le stage en fonction des éléments du contexte.

EVALUATION :

Un rapport de stage vous sera demandé par l'enseignant que vous avez en TD études du milieu EM (le samedi matin).

Votre enseignant évaluera ce rapport et vous attribuera une note de stage.

ATTENTION: la note de rapport de stage sera pondérée par l'appréciation de chaque maître d'accueil.

Les DEROGATOIRES des TD EM: Vous devez vous rapprocher de l'enseignant TD milieu EM (le samedi matin) de votre groupe d'affectation pour connaître leur modalité pour le rapport de stage. Quoiqu'il arrive, votre note de stage sera attribuée par la remise d'un rapport de stage pondérée par l'appréciation de l'enseignant.

ATTENTION : il n'y a pas de statut dérogatoire pour le stage.